



---

## Résolution du Comité National Fédéral de la FNEC FP-FO des 6 et 7 octobre 2022

Le Comité National Fédéral (CNF) de la FNEC FP-FO se réunit dans une situation inédite de chaos, où les personnels de l'Education, de la Culture et de la Formation professionnelle, comme tous les salariés de ce pays, se trouvent pris à la gorge face à la montée de l'inflation.

Avec l'explosion des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, on nous annonce, au nom de soi-disant économies d'énergie, qu'il ne faudrait plus se chauffer, et renvoyer les personnels et les élèves chez eux comme à l'université de Strasbourg par exemple.

A l'Ecole, comme à l'Hôpital et comme dans tous les services publics, il manque de tout partout. Pour colmater la pénurie que le gouvernement a lui-même organisée, il met en place des « job dating » pour recruter des milliers de professeurs contractuels en 30 minutes.

Au nom de la guerre en Ukraine, le Président Macron en appelle aux sacrifices. Le gouvernement prépare un nouvel état d'exception dans lequel il faudrait renoncer à nos revendications. Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 au 2ème trimestre atteignent 44,3 milliards d'euros. La fin de l'abondance, ce n'est pas pour tout le monde !

Pour le CNF, pas question de renoncer aux revendications sous prétexte de crise économique ou énergétique.

Le CNF condamne la marche à la guerre. Il condamne l'utilisation qu'en font les gouvernements pour remettre en cause les droits des travailleurs et les conquêtes du mouvement ouvrier.

La FNEC FP-FO continuera de porter ses revendications en toute indépendance.

Tout comme la confédération FO qui ne participe pas au Conseil National de la Refondation, le CNF refuse la logique des concertations territoriales qui n'ont pour but que de préparer de nouvelles expérimentations et dérèglementations.

Pour la défense des salaires, du Statut, des conditions de travail et nos retraites, le CNF partage l'objectif de préparer, à l'opposé des journées d'action morcelées, la grève pour gagner. Il fait sienne la résolution du CCN de la confédération Force Ouvrière qui mandate « *le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés.* »

Le CNF invite tous les syndicats de la fédération à engager une large campagne de réunions syndicales et d'assemblées générales, pour établir avec les personnels les revendications et préparer la grève pour gagner.

### **I. Salaires - Retraites**

Avec le CCN, le CNF exige « *l'augmentation des salaires, du SMIC, de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives comme de celle des fonctionnaires, des traitements, des pensions, des retraites, des allocations, des minima sociaux des bourses étudiantes.* »

Le CNF invite ses syndicats départementaux à poursuivre la campagne de signature de la pétition nationale de la FNEC FP-FO pour l'augmentation des salaires et des pensions pour tous maintenant et sans contrepartie :

- Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour une augmentation du pont d'indice de 25% correspondant à la perte du pouvoir d'achat depuis 20 ans !
- Augmentation immédiate des pensions, a minima à hauteur de l'inflation !

Le CNF rappelle que les AED et AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté. Le CNF mandate le SF pour organiser une réunion nationale de délégués des réunions départementales d'AED et d'AESH et des comités départementaux qui se sont constitués lors les dernières mobilisations avec à l'ordre du jour la question de la grève pour gagner : un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL !

*Avec le CCN, le CNF « s'opposera fermement à une énième réforme des retraites qui pourrait être engagée rapidement, prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou l'allongement de la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le CCN appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, contre toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants. (...) Le CCN revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires d'Etat. »*

Le CNF se félicite de la déclaration des confédérations (FO, CGT, CFDT...) avec FSU, Solidaires etc. qui affirment « *qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation* » et « *qu'elles n'hésiteront pas à construire tous les moyens d'action nécessaires si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.* » Le CNF appelle ses syndicats à faire connaître cette déclaration et organiser partout des réunions d'information visant à démontrer les mensonges gouvernementaux sur le prétendu déficit et à rappeler nos revendications de congrès pour préparer l'indispensable rapport de force comme en 2019 afin de faire échouer le gouvernement.

## **II. Des postes statutaires maintenant !**

Quelques semaines après la rentrée 2022, le constat est implacable : les postes et les personnels manquent, les classes sont souvent surchargées, les premiers problèmes de remplacement surgissent, l'enseignement spécialisé est réduit à peau de chagrin. Cette situation est d'autant plus amplifiée dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Mais pour le ministre, bien déterminé à poursuivre l'entreprise de démolition de ses prédécesseurs, cela ne suffit pas puisque 2000 nouveaux postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2023. Aucune création de postes n'est prévue dans les autres corps, alors que toutes les structures de nos ministères manquent de tout. Pour la FNEC FP-FO, alors que les conditions de travail sont déjà intenables, le budget 2023 constitue une provocation.

Le CNF revendique des postes statutaires tout de suite avec notamment :

- La création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services ;
- Le recrutement et le ré abondement de toutes les listes complémentaires, dans tous les corps. Le CNF prend acte du recrutement de 900 listes complémentaires dans le premier degré, produit de la mobilisation initiée par les personnels avec la FNEC FP-FO ;
- La mise en place de concours exceptionnels ;
- Le retour à un recrutement dès BAC+3 pour les enseignants et les CPE ;
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED ;
- La réintégration de tous les personnels suspendus et la suppression de l'obligation vaccinale pour les personnels qui y sont soumis ;

- Les créations de postes dans toutes les structures de l'enseignement spécialisé, à l'opposé de la logique d'inclusion systématique imposée par le gouvernement.

### **III. Défense du Statut et des conditions de travail**

Le gouvernement poursuit sa logique de territorialisation de l'Ecole avec ses « concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possible innovants dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles ».

A cet effet, il annonce qu'une enveloppe de 300 millions d'euros sera consacrée au « fonds d'innovation pédagogique » d'ici 2025 afin d'atteindre 500 millions d'euros en 2027, qui seront utilisés pour mettre les écoles et les établissements en concurrence, dans le cadre de la généralisation de l'expérimentation marseillaise, des évaluations d'écoles et d'établissements, au mépris du statut des personnels et du droit pour les élèves à la même instruction dans tout le pays.

Le CNF exige l'abandon de toutes ces mesures. Il prend acte du fait qu'il n'y aurait aucune obligation pour les concertations locales et qu'elles se feront sur la base du volontariat. De même, le CNF rappelle que le ministre a indiqué en audience à la FNEC FP-FO qu'il n'y aurait pas d'évaluation dans les écoles au premier trimestre.

Ces éléments doivent nous encourager à poursuivre la mobilisation des personnels pour faire obstacle aux expérimentations diverses et obtenir l'abandon des contre-réformes comme les évaluations d'écoles et d'établissement qui n'ont aucun caractère obligatoire, ne figurant pas dans les obligations de service des personnels.

Le CNF réaffirme les revendications de la FNEC FP-FO de défense du Statut et des conditions de travail :

- Non à l'arbitraire de PPCR, du RIFSEEP, à l'individualisation des carrières : il en faut le retrait !
- Arrêt de l' « accompagnement » issu de PPCR et des mesures managériales du « Grenelle » qui en découlent (Expérimentation marseillaise, Evaluation d'écoles et d'établissements, formations formatage, RH de proximité, Loi Rilhac, fusion programmée des corps d'inspection ... ) ;
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, rétablissement des prérogatives des CAP, CT, CHSCT ;
- Non à la privatisation de l'action sociale, abandon de « Préau », pour l'augmentation significative du budget de l'action sociale ;
- Rétablissement du baccalauréat examen disciplinaire national, terminal, ponctuel et anonyme, arrêt de la réforme du lycée, de Parcoursup et de « Trouver mon master » (clone de Parcoursup au niveau Licence) ;
- Non au « distanciel », maintien partout de tous les cours en présence des élèves ou étudiants, à Strasbourg comme ailleurs, tels que prévus dans les maquettes et calendriers scolaires et universitaires ; non au télétravail imposé aux personnels administratifs au nom de « circonstances exceptionnelles » (factures énergétiques ou autres) ;
- Abandon de l'expérimentation Macron à Marseille et sa généralisation programmée, retour au cadre national de l'Ecole, respect de la liberté pédagogique dans le cadre de programmes nationaux, de diplômes nationaux et stop au profilage des postes
- Non à la territorialisation de l'Ecole, aux rythmes scolaires définis localement, à la fusion des académies découlant de la réforme territoriale, à la fusion et la destruction des services administratifs, retour à un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice.

### **IV. Formation professionnelle**

Fort des mandats du congrès de sa confédération, le CNF exige l'abrogation de la loi Pénicaud et l'abandon de la réforme Dussopt/Grandjean des lycées professionnels qui visent à les transformer en

centres d'apprentissage livrés aux entreprises et au marché du travail local avec la présidence actée des CA par les chefs d'entreprise. Les PLP perdraient alors leur statut particulier pour devenir des formateurs en CFA avec l'annualisation de leur temps de travail et 5 semaines de congés payés. Le CNF se félicite de l'appel à la grève le 18 octobre de la totalité des organisations syndicales dans les Lycées professionnels. La FNEC FP-FO y prendra toute sa place. Le CNF appelle tous ses syndicats à soutenir cette mobilisation et à contribuer à son succès.

Le CNF dénonce la poursuite du démantèlement de l'AFPA à l'heure où l'expérience de ses salariés devrait être reconnue. Il demande qu'une solution pérenne concernant les dettes fiscales et sociales soient trouvée. Les missions d'accompagnement de la promo 16/18 sont largement insuffisantes. Il exige le retour à des missions de service public de formation professionnelle garantissant la qualité des prestations et le maintien des qualifications pour les titres professionnels nationaux afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et de tous les salariés en reconversion. Il dénonce le recours systématique aux contrats précaires. En conséquence, le CNF revendique des embauches en CDI et exige la réelle mise en place des parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés.

## **V. Elections professionnelles**

Du 1er au 8 décembre 2022, tous les agents de la Fonction publique sont appelés à voter pour les élections professionnelles. C'est un enjeu majeur tant pour les syndicats de la fédération et de la confédération FO pour renforcer le poids de notre organisation face au gouvernement, à l'administration et faire valoir les revendications du public et du privé. Cet enjeu majeur pour la satisfaction des revendications implique la mobilisation de tous.

Dans cette dernière ligne droite de finalisation des listes dans tous les scrutins, le CNF invite les instances à engager tous les adhérents et les militants pour apporter dans un cadre fédéral toute l'aide nécessaire.

Le CNF rappelle l'échéance fixée au lundi 10 octobre pour déposer les fichiers pour vérifier l'éligibilité des candidats et déposer le bulletin de vote pour chaque scrutin (phases 1 et 2 Candelec). Le CNF rappelle que la vérification de l'éligibilité est une étape indispensable avant de passer au dépôt du bulletin de vote. Le CNF invite ses instances à se mobiliser jusqu'à la date limite officielle de dépôt des listes et des bulletins de vote fixée au 20 octobre 17h (heure de Paris).

Cela suppose que tous les RDV doivent être pris dès la semaine prochaine pour déposer les Déclaration Individuelle de Candidature, Bulletin de Vote et Profession de Foi. Suite à chaque RDV, des corrections peuvent être exigées, il convient d'avoir le temps de les effectuer. Le CNF invite ses instances à reprendre la note élections pro n°13 rappelant le lieu de dépôt en fonction de chaque scrutin.

Le CNF invite tous les syndicats de la fédération, en lien avec les sections fédérales et les interFNEC, à établir et poursuivre l'élaboration de leur cahier de votants, département par département, académie par académie, secteur par secteur et à s'inscrire dans les dispositifs décidés par les UD et les fédérations dans le cadre du plan établi par la confédération (meeting, visite de service...).

La base du cahier des votants, ce sont nos adhérents, nos sympathisants, qui s'engagent à voter et faire voter FO du 1er au 8 décembre 2022 dans tous les scrutins.

Le CNF se félicite des réunions d'instances qui se multiplient (assemblées générales des sections fédérales départementales et de ses syndicats, réunions syndicales...) qui mettent au centre la question de la préparation de la grève pour la satisfaction des revendications et les élections professionnelles.

Renforcer notre représentativité et conforter notre place dans nos ministères, dans la Fonction publique de l'Etat, dans l'interprofessionnel, c'est préserver et développer l'outil syndical qui nous permettra de mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes gouvernementales et d'ouvrir la voie à la satisfaction de toutes nos revendications.